

La province est à construire à Corner-Brook un nouveau sanatorium pour tuberculeux et elle aide pécuniairement à la construction d'un hôpital général. D'autres hôpitaux sont remboursés à un taux de tant par jour des soins qu'ils donnent aux malades à la charge de la province. L'hôpital Grace à Saint-Jean reçoit une subvention annuelle d'environ \$14,400 pour le service de la maternité. De fortes subventions sont aussi versées à l'hôpital et au dispensaire Notre-Dame-Bay Memorial, qui servent la région de la baie Notre-Dame, et à l'Association internationale Grenfell, qui sert les districts de la Baie-Blanche (White-Bay) et de Sainte-Barbe et le Labrador.

En vertu du plan des hôpitaux-villas, le chef de chaque famille verse \$10 par an et chaque célibataire adulte, \$5 par an, pour soins médicaux et hospitaliers. Les services à la disposition des cotisants comprennent le diagnostic et le traitement au dispensaire, l'hospitalisation au besoin, l'admission à l'hôpital dans le cas d'accouchement compliqué, les visites domiciliaires par le médecin et l'entrée à l'hôpital-villa, à l'hôpital général de Saint-Jean ou, lorsqu'il est nécessaire, dans des hôpitaux d'autres provinces. On exige un paiement à l'égard des médicaments, un honoraire peu élevé pour une extraction de dent et un honoraire de \$10 pour un accouchement. Les frais de transport sont acquittés par le cotisant. Les médecins responsables des hôpitaux-villas touchent des avances fixes et aussi des honoraires pour les inoculations prophylactiques, pour certaines interventions chirurgicales et pour le traitement des maladies vénériennes ainsi que deux tiers des honoraires perçus dans la région servie par l'hôpital. Des médecins sanitaires régionaux à service discontinu touchent une subvention annuelle pour les services qu'ils rendent au ministère, en plus d'honoraires pour services spéciaux. D'autres médecins sont remboursés par mode d'honoraires des soins prodigués aux indigents. Dans les districts non desservis par des médecins, des services sanitaires sont assurés moyennant cotisation annuelle de \$6 par famille et de \$3 par célibataire.

Île du Prince-Édouard.—Le ministère du Bien-être public, qui s'occupait à la fois de la santé et du bien-être, a été réorganisé en 1946 et porte maintenant le nom de ministère de la Santé et du Bien-être.

Le personnel de la Division de la santé du ministère, sous la direction du médecin en chef, comprend un directeur des Divisions des laboratoires et de la lutte antivénérienne, un ingénieur sanitaire, un directeur du Service public d'infirmières et un surintendant médical en charge de l'hôpital Falconwood pour maladies mentales et de l'infirmier provinciale pour les indigents et les infirmes.

La province est divisée en cinq districts: chacun compte une infirmière de santé publique chargée de services sanitaires généraux comme l'examen des écoliers, les cliniques d'immunisation, les visites à domicile et les cours de soins à la maison. Deux infirmières, l'une spécialisée dans le traitement des maladies vénériennes et l'autre dans la lutte contre la tuberculose, exercent leurs fonctions dans toute la province. La Division des laboratoires, comprenant des laboratoires d'histologie, de bactériologie, de sérologie, d'hématologie et de biochimie, seconde les hôpitaux et les médecins de la province.

Le gouvernement maintient à Charlottetown un sanatorium provincial de 145 lits dirigé par un conseil de commissaires. Une subvention annuelle est versée afin d'aider les ex-curistes du sanatorium qui sont dans le besoin et de secourir les tuberculeux indigents qui attendent leur admission ainsi que leur famille. L'une des attributions de la Division de la santé consiste à dépister et à traiter sur place les